

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 19/04/2018

N° CAT- 196

Secrétaire : 

Gatineau, 2018-04-13

Bonjour M. le Ministre Sébastien Proulx

Bientôt à mes 10^e finales provinciales des jeux du Québec en tant qu'entraîneur chef de l'équipe régionale de tir à l'Arc qui se présentera à Thetford-Mines, je peux constater l'impact positif que peut avoir les Jeux du Québec chez nos jeunes; une expérience « extraordinaire et inoubliable».

D'une finale à l'autre, chacune apporte son lot d'améliorations; certaines vont dans la bonne direction, d'autre ... portent à discussion. Comprenez bien que je n'ai rien contre les changements lorsque logiques, bien documentés, dans l'intérêt du développement des athlètes, orchestrés et planifiés dans un délai raisonnable afin de s'y préparer adéquatement.

Cette fois-ci, on vient de nous imposer une nouvelle directive qui doit s'appliquer « impérativement » pour les Jeux du Québec 2018; Décréter que les jeunes devront avoir 12 ans avant le début des jeux, soit le 26 juillet. Décret arbitraire sans fondement scientifique, bâclé et improvisé sans réelle consultation auprès des fédérations qui, elles, sont compétentes dans leur discipline respective. Et de surcroît, ce qui est de plus surprenant, malgré des représentations des Fédérations ainsi que des URLS, il semble qu'il n'y ait aucune apparence d'ouverture de la part des représentants Ministère de l'éducation, du Loisir et du sport

D'un côté, on pourrait concevoir que fixer la limite pour le participant à l'âge minimal à 12 ans au cours de l'année des finales provinciales et pourrait s'inscrire en lien avec une recherche pour correspondre à certaine littérature pour le développement d'un athlète en fonction de la discipline pratiquée.

Par contre, j'essaie de comprendre où se situe le danger imminent, d'appliquer « impérativement » pour cette année, cette nouvelle date butoir pour déterminer l'âge à « La date du début des Jeux ». Sur quel critère autre qu'arbitraire, a été basée cette décision, quand tout le monde sportif entier utilise le 31 décembre comme référence quand il s'agit de déterminer l'âge; méthode simple, efficace, comprise et acceptée par tous ... même par un « fonctionnaire ». Qu'a découvert (ou que cherche) le penseur du ministère, de plus que le reste du monde pour dire qu'un jeune qui est né le 26 est plus apte que celui qui est né le 28? Sur quel phénomène physiologique ou scientifique, autre qu'une décision de fonctionnaires en « quête d'économie de bout de chandelle » on se base? Auraient-ils découvert quelque chose que le reste du monde ne sait pas.

Quand on prépare un jeune pour les « JEUX », tout entraîneur qui se respecte vous dira que cela ne prend pas seulement 1 mois de préparation pour amener un jeune athlète à un niveau adéquat pour « faire » les jeux. Surtout dans les régions où la clientèle est limitée, nous voulons optimiser nos efforts. Donc on recrute des prospects en fonction de guide officiel tel que le devis technique de notre fédération.

J'aimerais vous introduire à un cas d'espèce qui se présente pour la sélection de ma future équipe de tireurs tir à l'arc :

*** Chloé, jeune tireuse que j'entraîne depuis un an en préparation de la sélection qui se tiendra au printemps 2018. Née le 20 septembre 2006, elle répond au critère d'âge établi dans le devis technique de Tir à l'arc Québec (TAQ) en place en 2017⁽¹⁾; devis appliqué et accepté, à cette date, par Sport-Québec. Soit dit en passant, le critère de l'âge au 31 décembre est reconnu mondialement et appliqué par nos instances sportives internationales. Malgré un petit gabarit qui la défavorise, elle travaille fort pour ne pas seulement faire la cote de passage exigée, mais la dépasser significativement. Elle est

motivée et consciente que ses chances pour faire l'équipe sont proportionnelles à son travail, surtout, je me répète, elle **RÉPOND** à tous les critères décrits reconnus dans le devis déjà établi en 2017⁽¹⁾. (Âge, classement et pointage minimal).

Par cette mesure imposée arbitrairement « urgentes » de dernières minutes, je dois lui annoncer que ses efforts de la dernière année ont été vains pour cette année. Que pour des raisons uniquement administratives, elle devra attendre 2 ans pour re-tenter sa chance. Chose encore plus curieuse, ce même jeune pourrait cette année, participer à un championnat canadien mais pas les jeux du Québec. Toute une aberration.

À chaque année, vous demandez une participation élevée pour démontrer la viabilité de notre sport. Mais de l'autre vous allez limiter cette accessibilité par un critère absurde.

Le but premier des jeux est de faire vivre une expérience compétitive sportive positive lors d'une célébration du sport « tout à fait spéciale ». Les jeux du Québec sont un excellent moyen pour stimuler notre jeunesse à pratiquer un sport de façon plus compétitive. Ça serait dommage que cette belle image du sport et que la réputation des Jeux Du Québec soit entachée par des décisions mal éclairées ou carrément improvisées.

Je demande donc que le ministère demande le retrait du critère farfelu de la date butoir fixée à la date du début des jeux pour revenir à la norme internationale du 31 décembre tout en conservant l'âge minimale à 12 ans dans l'année, ou bien permettre une dérogation à tout jeune dans la même situation d'âge que cette jeune tireuse (avoir 12 ans entre le 27 juillet et le 31 décembre) en autant qu'il ou elle se qualifie lors de la finale régionale.

Merci pour l'attention que vous porterez à cette demande, elle concerne notre jeunesse active.



Guy-F Blanchette

Entraîneur chef de la délégation Outaouaise

96 rue des Graves, Gatineau, J8R 2R3

gfb_svp@sympatico.ca

- (1) Réf. : Devis technique pour les jeux du Québec Thetford Mines 2018 de TAQ ver. : 2017
- **CATÉGORIES ÂGE SEXE**
 - 15 à 17 ans 01/01/2001 au 31/12/2003 M-F Concentrique Poulie et recourbé
 - 12 à 14 ans 01/01/2004 au 31/12/2006 M-F Concentrique Poulie et recourbé